Aménagement circulation et stationnement

Madame, Monsieur,

Travaux sur réseaux

RUE AMBROISE PARE

Le 23 novembre :

- La circulation des véhicules est interdite.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0258

Organisation d'une manifestation intitulée "Touraine Primeur"

PLACE MICHEL DEBRE

Du 19 novembre à 18h au 21 novembre à 8h :

- Le stationnement des véhicules est interdit.

Le 19 novembre de 8h à 12h :

- Le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les places de stationnement situées face au 24 jusqu'au 34 PLACE MICHEL DEBRE.

PLACE MICHEL DEBRE et RUE FRANCOIS 1ER

Le 20 novembre de 7h à 23h :

- La circulation des véhicules est interdite.

Référence arrêté municipal n°26-AT-0270

Mairie d'Amboise

CONTACT

Mairie d'Amboise
02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr